

DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICS
SECTEUR DES MARCHES PUBLICS
REF : HB/CN

DEC2015_ 0160

DECISION

OBJET : CONCLUSION DU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX N°2015/032 RELATIF A L'INDIVIDUALISATION DU CHAUFFAGE A EAU CHAUDE DU LOGEMENT DU GARDIEN DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL DE LA VILLE DE NOISIEL

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 4°,

VU le Code des Marchés Publics, notamment les articles 26 et 28,

VU l'arrêté du 22 janvier 2013 relatif aux concessions de logement accordées par nécessité absolue de service et aux conventions d'occupation précaire avec astreinte pris pour l'application des articles R.2124-72 et R.4121-3-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,

VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 11 avril 2014, portant délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire de Noisiel en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le dossier de consultation des entreprises,

VU l'avis de publicité mis en ligne concomitamment, avec le dossier de consultation des entreprises susvisé, le 6 juillet 2015, sur la plateforme de dématérialisation de la Ville sous la référence N°394208, et au BOAMP sous la référence : 15-102701,

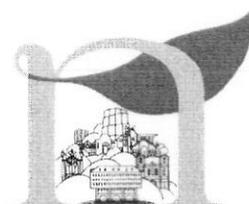
VU le rapport d'analyse des offres après négociations, établi au regard des critères pondérés de jugement des offres, à savoir le critère de la valeur technique pondéré à 45 %, le critère du prix pondéré à 40 %, et le critère du délai pondéré à 15 %,

CONSIDERANT que deux plis ont été remis dans le délai imparti (Date Limite de la Réception des Offres fixée au 28/07/2015), que toutes les candidatures ont été admises et que dès lors deux offres ont été analysées,

CONSIDERANT que l'offre de la société IDEX est jugée économiquement la plus avantageuse,

CONSIDERANT que la prestation relève de la classe d'achats « Travaux » et de l'opération « Individualisation du chauffage à eau chaude du logement du gardien du Centre Technique Municipal de la Ville de Noisiel », dont la valeur ne dépasse pas 90.000 € H.T.

1/2



VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N°2015_ **0160**
portant sur la conclusion du marché public de travaux n°2015/032

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec la Société IDEX, sise Parc d'activités de Levant, 333, rue Marguerite Perey 77127 LIEUSAIN, le marché public de travaux n°2015/032 relatif à l'individualisation du chauffage à eau chaude du logement du gardien du centre technique municipal de la Ville de Noisiel, pour un montant de 15 920,00 € H.T soit 17 512,00 € T.T.C.

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Monsieur le Comptable public de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel,
- Au titulaire du marché.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

ARTICLE 5 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le - 8 SEP. 2015

Le Maire,

D. Vachez

Daniel VACHEZ



Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	10 SEP. 2015
Affiché le	10 SEP. 2015
Notifié le	
Publié le	10 SEP. 2015

2/2

